



PREFETE D'EURE-ET-LOIR

Direction départementale des Territoires
d'Eure-et-Loir
Service de la Sécurité, de l'Éducation
Routière et des Bâtiments
Bureau Réglementation Routière et
Transports

ARRÊTÉ N° SERBAT-BRRT-2017-155

Portant sur l'équipement des passages à niveau sur la ligne SNCF Chartres - Bordeaux dans le département de l'Eure et Loir

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi modifiée du 15 juillet 1845, sur la police des chemins de fer,

VU l'arrêté du 18 mars 1991, modifié, relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau,

VU la requête en date du 11 septembre 2017 par laquelle le Directeur Délégué à l'Infrastructure de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (Infrapôle Ouest Parisien) Maître d'Ouvrage délégué par SNCF RESEAU demande de prendre un nouvel arrêté préfectoral de classement des passages à niveau N° 01-03-03b-04-06-08-09-11-13-15-17-18-19-20-21-22-24-26-27-29-30-31-32-33-34-36-37-39-40-41-42-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-59-61-63 et 64 de la ligne SNCF CHARTRES à BORDEAUX,

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 septembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Sylvain REVERCHON, Directeur Départemental des Territoires ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires d'Eure et Loir,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Les passages à niveau N° 01-03-03b-04-06-08-09-11-13-15-17-18-19-20-21-22-24-26-27-29-30-31-32-33-34-36-37-39-40-41-42-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-59-61-63 et 64 de la ligne SNCF CHARTRES à BORDEAUX sont classés conformément aux indications portées dans les fiches individuelles annexées.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge ceux en date des :

- 09 février 1987 en ce qui concerne les PN 01-03-04-06-08-09-11-13-15-17-19-20-21-22-24-29-30-31-36-37-39-41-42-44-45-47-50-52 et 59
- 05 novembre 1976 en ce qui concerne le PN 3b
- 27 février 1975 en ce qui concerne les PN 27-40 et 48
- 31 janvier 1974 en ce qui concerne les PN 32-33 et 34
- 11 mars 1982 en ce qui concerne le PN 46
- 08 février 1979 en ce qui concerne le PN 49
- 05 février 1987 en ce qui concerne les PN 18-26-47 et 63

- 19 mars 1974 en ce qui concerne le PN 51
- 26 janvier 1987 en ce qui concerne les PN 53 et 54
- 14 mai 1987 en ce qui concerne le PN 55
- 06 juin 1986 en ce qui concerne le PN 56
- 06 février 1985 en ce qui concerne le PN 61
- 30 juin 1978 en ce qui concerne le PN 64

ARTICLE 3 : Ampliation sera adressée à :

- DIRECTION MAINTENANCE & TRAVAUX ÎLE-DE-FRANCE
INFRAPÔLE OUEST PARISIEN
M le Directeur
4 rue Porte de Buc
78000 VERSAILLES
- MM ou MME la Maire des communes concernées

ARTICLE 4 : M. le Directeur Départemental des Territoires, M. le Président du Conseil Départemental, MM. les Maires intéressés et M le Directeur de l'INFRAPOLE Ouest Parisien SNCF sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

A CHARTRES le

13 NOV 2017

La Préfète,

Pour le Directeur Départemental des Territoires

Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

Délais et voies de recours, en application de la loi n°2000-321 et de l'article R421-1 du code de justice administrative :
 Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux, adressé à Mme la Préfète d'Eure-et-Loir, place de la République 28019 CHARTRES cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif 28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS cedex 1

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 01

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : PARIS – BREST

Département : Eure et Loir
Commune : LUCÉ
Position Kilométrique : 89+283
Désignation de la voie routière : Voie Communale (rue Jean BOUDRIE)
Catégorie du PN pour voiture : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 03

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : LUCÉ

Position Kilométrique : 89+893

Désignation de la voie routière : CD n°923

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.
- Un poste téléphonique, à la disposition des usagers, leur permet d'aviser les agents de SNCF des dérangements de l'équipement automatique,
- Un itinéraire de détournement pouvant être utilisé par les usagers de la route en cas de dérangement des installations du passage à niveau, est affiché en vue du public,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 03b

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

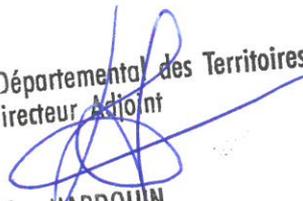
Département : Eure et Loir
Commune : LUCÉ
Position Kilométrique : 90+340
Désignation de la voie routière : Voie Communale (rue Flandres-Dunkerque)
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par quatre demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 04

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : LUCÉ
Position Kilométrique : 90+896
Désignation de la voie routière : Voie Communale (rue de Gascogne)
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

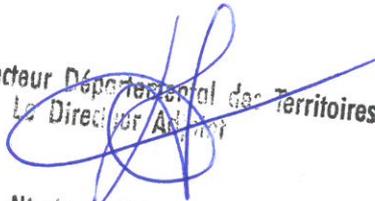
Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 06

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : AMILLY

Position Kilométrique : 92+795

Désignation de la voie routière : CD n°149

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 08

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : St GEORGES sur Eure
Position Kilométrique : 94+849
Désignation de la voie routière : CD n°343
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 09

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : St GEORGES sur Eure
Position Kilométrique : 95+958
Désignation de la voie routière : CD n°114
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint
NICOLAS HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 11

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : St GEORGES sur Eure
Position Kilométrique : 96+983
Désignation de la voie routière : CD n°6-10
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARBOUTIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 13

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : CHAUFFOURS
Position Kilométrique : 99+392
Désignation de la voie routière : CD n°123
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDQUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 15

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : CHAUFFOURS
Position Kilométrique : 100+147
Désignation de la voie routière : CD n°123-1
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 17

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : BAILLEAU le PIN
Position Kilométrique : 101+579
Désignation de la voie routière : CD n°343-8
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 18

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : BAILLEAU le PIN
Position Kilométrique : 102+391
Désignation de la voie routière : Voie Communale
Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}
Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires


Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 19

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : BAILLEAU le PIN

Position Kilométrique : 102+744

Désignation de la voie routière : CD n°30-2

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint


Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 20

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : BAILLEAU le PIN
Position Kilométrique : 103+518
Désignation de la voie routière : Chemin rural
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 21

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : BAILLEAU le PIN
Position Kilométrique : 104+836
Désignation de la voie routière : CD n°923-3
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur

Nicolas HARDGOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 22

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : MAGNY

Position Kilométrique : 106+653

Désignation de la voie routière : Chemin rural

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 24

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : MAGNY

Position Kilométrique : 107+792

Désignation de la voie routière : CD n°108

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 26

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : BLANDAINVILLE
Position Kilométrique : 109+181
Désignation de la voie routière : Voie Communale
Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 27

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : ILLIERS

Position Kilométrique : 109+826

Désignation de la voie routière : Chemin rural

Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 29

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : ILLIERS

Position Kilométrique : 111+845

Désignation de la voie routière : CD n°149.3

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 30

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : ILLIERS

Position Kilométrique : 112+345

Désignation de la voie routière : CD n°23

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 31

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : ILLIERS

Position Kilométrique : 113+108

Désignation de la voie routière : CD n°922

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

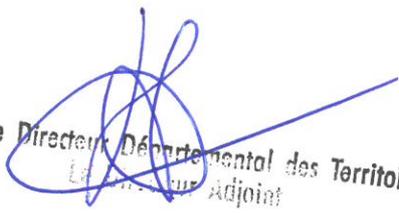
Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires


Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Préfet Adjoint

NICOLAS HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 32

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : ILLIERS
Position Kilométrique : 114+020
Désignation de la voie routière : chemin rural « la Caillardière »
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}
Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARBOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 33

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : ILLIERS

Position Kilométrique : 114+742

Désignation de la voie routière : chemin rural

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

13 NOV. 2017

A CHARTRES le

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HANQUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 34

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : ILLIERS
Position Kilométrique : 115+302
Désignation de la voie routière : chemin rural « Marigny »
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARBOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 36

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : VIEUVICQ

Position Kilométrique : 116+736

Désignation de la voie routière : CD n°126.8

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires

Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 37

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : VIEUVICQ
Position Kilométrique : 117+171
Désignation de la voie routière : Voie Communale
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 39

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : VIEUVICQ

Position Kilométrique : 118+032

Désignation de la voie routière : CD n°124

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 40

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : VIEUVICQ et MOTTEREAU
Position Kilométrique : 119+178
Désignation de la voie routière : Chemin rural
Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint
Nicolas HARDQUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 41

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : MOTTEREAU
Position Kilométrique : 119+693
Désignation de la voie routière : CD n°137
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

13 NOV. 2017

A CHARTRES le

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 42

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : MOTTEREAU
Position Kilométrique : 121+273
Désignation de la voie routière : Voie Communale
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDQUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 44

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : BROU

Position Kilométrique : 123+999

Désignation de la voie routière : CD n° 15

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDQUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 45

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : BROU

Position Kilométrique : 124+511

Désignation de la voie routière : CD n° 955

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur adjoint
Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 46

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : BROU

Position Kilométrique : 126+350

Désignation de la voie routière : Chemin rural

Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 47

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : BROU

Position Kilométrique : 127+262

Désignation de la voie routière : Chemin rural

Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDVIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 48

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : YÈVRES
Position Kilométrique : 127+973
Désignation de la voie routière : Voie Communale (Champ Lucon)
Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires


Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 49

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : YÈVRES

Position Kilométrique : 129+224

Désignation de la voie routière : CD n° 126

Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 50

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : YÈVRES
Position Kilométrique : 130+270
Désignation de la voie routière : Voie Communale
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 51

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : YÈVRES

Position Kilométrique : 131+116

Désignation de la voie routière : Chemin rural

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 52

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : CHATILLON en DUNOIS
Position Kilométrique : 131+915
Désignation de la voie routière : CD n° 15
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.
- Un poste téléphonique, à la disposition des usagers, leur permet d'aviser les agents de SNCF des dérangements de l'équipement automatique,
- Un itinéraire de détournement pouvant être utilisé par les usagers de la route en cas de dérangement des installations du passage à niveau, est affiché en vue du public,

13 NOV. 2017

A CHARTRES le

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 53

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : CHATILLON en DUNOIS
Position Kilométrique : 132+974
Désignation de la voie routière : Chemin rural
Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDONIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 54

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : CHATILLON en DUNOIS
Position Kilométrique : 133+400
Désignation de la voie routière : Chemin rural
Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires


Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 55

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir

Commune : ARROU

Position Kilométrique : 134+970

Désignation de la voie routière : CD n° 365

Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 56

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : ARROU
Position Kilométrique : 135+900
Désignation de la voie routière : Voie Communale
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

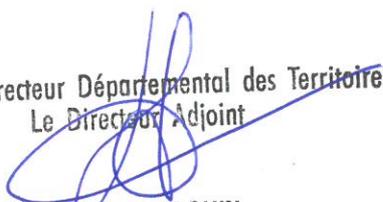
- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

13 NOV. 2017

A CHARTRES le

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint


Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 59

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : ARROU
Position Kilométrique : 137+532
Désignation de la voie routière : CD n° 111
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 61

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : COURTALAIN
Position Kilométrique : 139+986
Désignation de la voie routière : Chemin rural
Catégorie du PN pour voitures : 1^{ère}

Dispositions particulières :

- Est muni d'une signalisation automatique lumineuse et sonore complétée par deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains,

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT
DU PASSAGE A NIVEAU n° 63

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : SAINT PELLERIN
Position Kilométrique : 142+486
Désignation de la voie routière : Chemin Privé
Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le

13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARDOUIN

FICHE INDIVIDUELLE DE CLASSEMENT

DU PASSAGE A NIVEAU n° 64

Annexe à l'arrêté Préfectoral n°SERBAT-BRRT-2017-155

Ligne : CHARTRES – BORDEAUX

Département : Eure et Loir
Commune : SAINT PELLERIN
Position Kilométrique : 143+002
Désignation de la voie routière : Voie communale
Catégorie du PN pour voitures : 2^{ème}

Dispositions particulières :

- Un signal de position à « Croix de St André » complété par un signal d'arrêt « STOP » est installée à proximité immédiate de la traversée à niveau et de chaque côté de la voie ferrée.

A CHARTRES le 13 NOV. 2017

La Préfète, par délégation,
Le Directeur départemental des Territoires

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le Directeur Adjoint

Nicolas HARBOUIN